



STOCKAGE DES BOUTEILLES DE GAZ

7 décembre 2017

1 DOMAINE D'APPLICATION

Vous trouverez ci-dessous des conseils pour le stockage des bouteilles de gaz qu'il s'agisse de bouteilles de gaz pleines, partiellement remplies ou vides.

Il est à noter que les nombreuses dispositions de stockage prévues dans les réglementations belge, flamande, bruxelloise et wallonne restent pleinement d'application.

La version électronique de cette brochure est accessible via ce code QR



2 LE LIEU DE STOCKAGE

Veiller à disposer d'un permis d'environnement valable et adaptée

voir [VLAREM](#) et rubrique 17.1 (VL)

[installations classées](#) (BXL)

rubrique pex. 63.12.08 dans le [permis d'environnement](#) (WAL)

Prévoir un lieu de stockage réglementaire: conformément à la législation environnementale, complété par des conditions d'autorisation spéciales dans le permis voir [VLAREM II](#) et en particulier [l'article 5.17.3](#) (VL)

[conditions spécifiques](#) (BXL)

[permis d'environnement](#) (WAL)

Respecter les distances de séparation (voir [annexe 5.17.1](#) de VLAREM II (VL)

[conditions spécifiques](#) (BXL)

[permis d'environnement](#) (WAL)

Effectuer une évaluation des risques (voir [Codex](#))

En cas de gaz inflammables ou explosifs, rédiger un document de protection contre les explosions.

(voir [KB van 26 maart 2003](#))

Former le personnel sur les règles à suivre (comme par exemple les règles de distances ou de séparation).

Fournir des fiches de sécurité

3 QUE FAUT-IL FAIRE SUR LE SITE DE STOCKAGE?

Installer des dispositifs de protection anticollision

Assurer un éclairage adéquat

S'assurer des bonnes conditions de stockage (plancher plat, ventilation suffisante, chaînes ou cadres pour empêcher les bouteilles de tomber, etc.) Les bouteilles de gaz contenant des gaz liquéfiés comme le propane ou le butane doivent être stockées verticalement.

Respecter les distances de séparation

Prévoir des voies d'évacuation et des issues de secours suffisantes

S'assurer que le marquage est correct (par exemple, pas de feu ouvert / interdiction de fumer / pas d'accès pour les personnes non autorisées / ...)

Application et maintenance d'extincteurs adaptés.

Assurer le moyen de transport adapté (chariot élévateur, ...)

Assurer une régulation d'accès approprié ? (par ex. [ce §4](#))

4 QUE DOIT FAIRE L'EMPLOYÉ?

Suivre les instructions et procédures (par exemple, toujours resserrer les robinets, placer le bouchon de protection, respecter les règles de distance d'éloignement pour les bouteilles de gaz pleines, usées et vides, ...)

Utiliser l'EPI contre les risques de chute (gants de travail et chaussures de sécurité) et contre le dégagement de gaz (lunettes de protection, masque complet, vêtements de travail appropriés, ...)

Nettoyer et maintenir l'ordre des zones de stockage

Prévenir les situations dangereuses, si nécessaire, y remédier. Si cela n'est pas possible, interrompre le travail et signaler l'incident.

Les bouteilles de gaz doivent rester debout. Ne pas utiliser une bouteille d'acétylène qui est restée debout pendant moins de 3 heures.

Dans des situations inhabituelles (robinet défectueux, fuite, bouchon de protection endommagé, incendie), signaler immédiatement les incidents à votre fournisseur.

5 DES QUESTIONS?

Contactez votre fournisseur de gaz, ou consultez le chapitre 13 de [ce document](#) VFIG

Disclaimer :

Cette brochure a été rédigée par essenscia asbl avec le plus grand soin. Seules des sources fiables ont été utilisées pour les données de ces fiches de données. En raison de l'évolution rapide de la matière traitée, il est toujours possible que les données ne soient pas entièrement exactes, essenscia asbl rejette donc toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'imperfections.